

Après du Sursalaire familial à Roubaix-Tourcoing

Nous avons publié le Samedi 24 Juin, un exposé des nouvelles conditions d'application du sursalaire familial dans le textile.

Après de ces modifications, un de nos lecteurs nous pose les observations suivantes:

1° Le paiement d'une part du sursalaire aux enfants, risque de diminuer l'autorité et la dignité du père de famille.

2° Si, lorsque les membres de la famille, en âge de travailler sont occupés dans l'industrie textile, la totalité des allocations continue d'être versée, il n'est pas de même lorsque l'un des enfants occupe une autre profession (mémorialiste, ténor, etc.).

3° Pour toucher quelques francs, il faudrait donner des preuves de toutes sortes, indiquer le nom et l'adresse du patron, être soumis à une enquête, donner le livret de mariage, etc.

4° On cherche à attirer tous les ouvriers dans le textile, au détriment de toutes les autres industries du pays, qui ne pourront plus recruter d'apprentis, puisque les familles se sont lées et leurs enfants ne vont pas au textile.

Bien que nous ayons publié, dans nos grandes Menes, le nouveau règlement, qui doit être appliqué à partir du 1er juillet 1922, nous nous sommes renseignés sur les observations faites. Nous avons obtenu le Consortium des patrons qui nous donne ci-dessous:

1° L'autorité et la dignité du père de famille ne peuvent aucunement être diminuées par le paiement aux enfants d'une part du sursalaire. Le Consortium de l'Industrie Textile, dans la brochure qui a été remise à tous les bénéficiaires, a en effet, dit textuellement:

Nous attirons l'attention des bénéficiaires du sursalaire sur les déclarations qui se trouvent à la fin de ce questionnaire.

Nous ne voyons pas que mauvais usage soit fait des sommes payées aux enfants travaillant dans les usines adhérentes, ni que l'autorité des parents soit diminuée du fait du paiement à leurs enfants d'une part de sursalaire familial. Une des déclarations autorise les enfants à recevoir leur part de sursalaire. L'autre demande au contraire que la part du sursalaire familial revienne aux enfants, soit payée directement au père de famille.

Les parents s'imposent celle des deux déclarations qu'ils choisissent. Les parents pourront toujours revenir sur l'autorisation qu'ils donnent; dans le cas où le sursalaire ne sera pas versé intégralement, ils n'auront qu'à en informer le Consortium.

Dans le questionnaire qui a été remis à chaque bénéficiaire, une des deux formules suivantes a été donnée à choisir aux pères de famille:

J'accuse que la part du sursalaire familial revienne à mes enfants leur soit payée directement par l'usine qui les emploie.

On bien:

Je demande à recevoir directement la part du sursalaire familial revenant à mes enfants.

Pour plus de précision, le questionnaire ajoute: Le signataire pourra toujours revenir sur ses déclarations, il lui suffira d'en aviser le Consortium de l'Industrie Textile.

Le Consortium a donc pris les mesures utiles pour sauvegarder complètement les droits et l'autorité du père de famille.

Le cas où le sursalaire ne sera pas versé dans l'exemple d'un ou deux enfants occupés dans une autre industrie, sera largement compensé par la part de sursalaire qui reviendra aux enfants et aux mères lorsque le père de famille est occupé dans une autre industrie, est incapable de travailler, est soldat, etc.

Le « Journal de Roubaix », dans son numéro du 24 Juin, a publié l'exposé des motifs de ces modifications. Avec le nouveau service, des milliers de familles, qui sont actuellement privées de toute allocation familiale, en recevront du moins une part.

3° A notre grand regret, nous avons constaté de nombreux cas de fraude. Etant donné les sommes considérables dépensées (vingt-trois millions) au moment où nous sommes engagés que le Consortium se renferme sur la validité des demandes d'inscription. Toutes les administrations procèdent ainsi, et nous sommes persuadés que les bénéficiaires du sursalaire familial se prêteront avec bonne volonté aux justifications que leur demandera le Consortium.

4° Bien que les autres industries n'aient pas payé jusqu'à présent le sursalaire familial, il ne semble pas qu'elles aient eu à réclamer contre l'industrie textile au point de vue du recrutement.

De reste, un récent communiqué de la Chaise de compensation du bâtiment vient de rappeler aux pères de famille qu'ils peuvent demander le paiement des allocations familiales dans cette industrie.

LA QUERELLE DU « PEUPLE » ET DE L'« HUMANITÉ »

« Télégrammes apocryphes », dit l'« Humanité ». — « Documents authentiques », répond « Le Peuple ».

Paris, 1er juillet. — En réponse à la publication par « Le Peuple », de documents que nous avons reproduits hier, « L'Humanité » écrit que Skobeleff, représentant commercial des Soviets, à Paris, a qui, selon « Le Peuple », étaient adressés les télégrammes de la Fédération révolutionnaire transcaucasienne de Constantinople, déclare n'avoir jamais reçu ces télégrammes et ajoute qu'il est certain qu'ils sont apocryphes.

Les documents publiés par « Le Peuple », faisant état de la Société des Soviets, ou dit Skobeleff, c'est une société fondée par des banques parisiennes et il est tout à fait inexactement dit qu'un agent d'une telle société demanderait le paiement de la transmission de fonds destinés à l'« Humanité ».

A ces déclarations de Skobeleff, l'« Humanité » ajoute qu'elle vit de sa vente et peut le prouver. De son côté, M. Merhenn, faisant allusion à la réponse de Skobeleff, affirme dans « Le Peuple » que le document en question est authentique et que les socialistes révolutionnaires tiennent l'original à la disposition des intéressés.

FAITS DIVERS

De Gravelles: Deux administrés dont on ignore le nom ont été arrêtés dans une grève en raison de leur attitude au moment de la manifestation de solidarité. L'un est mort, l'autre est gravement blessé par suite de complications de la grève.

Un cultivateur de Tournai, en croix de guerre, a été tué par un obus allemand. Le corps a été retrouvé dans les débris d'un avion qui avait été abattu par un obus allemand. Le cultivateur avait été tué par un obus allemand qui avait été abattu par un obus allemand.

Chronique Locale ROUBAIX

AUJOURD'HUI, LUNDI, 3 JUILLET: Aujourd'hui, saint Anastase; demain sainte Berthe.

1884 Jour de l'année. Soleil: Lever à 4 h. 54; coucher, à 9 h. 55. Lune: Premier quartier le 1er. Pleine le 8. 20 h. 30. Casse Théâtre: « Je vais vous le faire voir ».

Le jubilé de 25 ans de prêtrise de M. l'abbé Debussche

Le jubilé de 25 ans de prêtrise de M. l'abbé Debussche, directeur des œuvres sociales de Roubaix-Tourcoing.

LA MESSE D'ACTION DE GRACES

LA FÊTE DES ECOLES LAÏQUES

LA FÊTE DES ECOLES LAÏQUES

LA FÊTE DES ECOLES LAÏQUES

LA FÊTE DES ECOLES LAÏQUES

LA FÊTE DES ECOLES LAÏQUES

LA FÊTE DES ECOLES LAÏQUES

LA FÊTE DES ECOLES LAÏQUES

LA FÊTE DES ECOLES LAÏQUES

LA FÊTE DES ECOLES LAÏQUES

LA FÊTE DES ECOLES LAÏQUES

LA FÊTE DES ECOLES LAÏQUES

LA FÊTE DES ECOLES LAÏQUES

LA FÊTE DES ECOLES LAÏQUES

LA FÊTE DES ECOLES LAÏQUES

LA FÊTE DES ECOLES LAÏQUES

LA FÊTE DES ECOLES LAÏQUES

LA FÊTE DES ECOLES LAÏQUES

LA FÊTE DES ECOLES LAÏQUES

LA FÊTE DES ECOLES LAÏQUES

LA FÊTE DES ECOLES LAÏQUES

LA FÊTE DES ECOLES LAÏQUES

LA FÊTE DES ECOLES LAÏQUES

LA FÊTE DES ECOLES LAÏQUES

LA FÊTE DES ECOLES LAÏQUES

LA FÊTE DES ECOLES LAÏQUES

GRAND JEU DE BOULE A LA ROTONDE AU PROFIT DES MUTILES DE LA LOI AU BRUN-PAIN ET SES CANTONS.

AUJOURD'HUI LUNDI 3 JUILLET: Hippodrome. Aujourd'hui, soirée. 9 h. 15 à 11 h. 30.

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

TOURCOING

AUJOURD'HUI LUNDI 3 JUILLET: Hippodrome. Aujourd'hui, soirée. 9 h. 15 à 11 h. 30.

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LA FÊTE JUBILAIRE de M. l'abbé Pélabon

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOÛT

LILLE

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LOI

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS

LE CRIME D'ANVERS